

M. l'Orateur suppléant: Avant de donner la parole au ministre, il est de mon devoir, en conformité du Règlement, d'aviser la Chambre qu'en prenant la parole, le ministre mettra fin au débat.

[Français]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je serai évidemment très bref, car je ne voudrais pas «filibuster» mon propre bill.

Je dirai quelques mots seulement pour signaler qu'au cours de la discussion, hier et aujourd'hui, nous sommes tombés totalement d'accord au moins sur deux points: d'abord, sur le succès considérable qu'a remporté l'Exposition. J'avais apporté ici un réfrigérateur presque plein de citations d'hommes célèbres du Canada et de l'étranger relativement à Expo '67. Il ne sera pas nécessaire que je les emploie, puisque les députés eux-mêmes ont été tout à fait à la hauteur de la situation pour souligner ce succès.

Je me permets cependant de rappeler qu'un tel succès coûte habituellement relativement cher, en termes d'efforts humains et d'argent. Pour une somme de 20 millions de dollars, on en a pour 20 millions, un petit cirque, une exposition régionale. Toutefois, pour obtenir une exposition de caractère international, universel, il faut y mettre le prix. Au fait, je lisais dans un journal, il y a quelques jours, que les Japonais s'attendent à ce que le coût de leur exposition soit de 2 milliards trois cents millions de dollars. Il eût été assez anormal que le Canada ait pu préparer la sienne pour quelques dizaines de millions de dollars. En d'autres termes, si l'on veut avoir une exposition à la hauteur de ses espoirs, il faut s'attendre à en payer le prix.

En second lieu, nous sommes tombés totalement d'accord sur l'utilité de chercher les réponses, au comité, aux questions qui ont été soulevées. Si je me suis levé à deux ou trois reprises pour interrompre les discours de mes honorables amis, ce n'était pas pour nier leur droit de poser des questions, loin de là, mais pour chercher à abrégier le débat, parce que certains avaient tendance à tirer des conclusions fondées sur des prémisses inexistantes. Si j'ai chagriné un certain nombre de députés par ces interventions, je m'en excuse humblement.

Mais, encore une fois, je ne pouvais m'empêcher de remarquer que certains étaient pour le moins tentés d'en arriver à des déductions basées sur des prémisses non prouvées. Avant de conclure à la culpabilité de la compagnie ou du gouvernement, le moins que l'on puisse faire, c'est d'entendre les explications qui seront fournies à compter de demain matin, j'espère, au comité.

Ainsi, nous verrons, entre autres choses, pourquoi le coût d'Expo a monté au cours des quatre années de préparation et pourquoi également les bénéfices se sont accrus. De plus, nous examinerons le mode d'opération administrative de la Compagnie. Si l'on veut, on étudiera une à une les critiques formulées par l'auditeur général, dans son rapport de 1967.

A mon avis, il vaut mieux étudier ces questions en comité. Nous aurons tout le temps voulu pour les analyser, au gré de mes honorables amis.

Monsieur le président, je me permets maintenant de recommander que le bill soit déféré au comité, mais j'aimerais que les membres du comité aient le document suivant, savoir le 6^e rapport annuel de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 pour l'année 1968. Si l'on peut me permettre de le déposer, je vais le faire maintenant. J'en enverrai également un exemplaire aux honorables députés des partis de l'opposition.

[Traduction]

M. Hales: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre, avant que la Chambre consente au dépôt du rapport, à quelle date il aurait dû être déposé?

L'hon. M. Pepin: Je ne sais vraiment pas. Tout ce que je sais, c'est qu'on le dépose aujourd'hui. Il aurait pu y avoir des difficultés de redressement comme cela se produit souvent dans des cas semblables. Quoi qu'il en soit, j'étudierai la chose demain.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Oui.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

• (4.40 p.m.)

LA LOI SUR L'AIDE AUX ENFANTS DES MORTS DE LA GUERRE (ÉDUCATION)

BILL MODIFICATEUR

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Anciens combattants) propose la 2^e lecture et le renvoi au comité permanent des affaires des anciens combattants du bill C-8, modifiant la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation).

[Français]

—Monsieur l'Orateur, le projet de loi dont la Chambre est saisie porte sur une mesure législative qui remonte à un peu plus de 16 ans, ou plus exactement au 13 avril 1953. A l'époque, cette mesure avait été accueillie